Communauté de communes
Fier et Usses

PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL

8 - Mémoire en réponse aux avis

Novembre 2025

Rédaction : Killian L'HOMME / CCFU

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières 1
1. Introduction 2
2. Retours des avis 2
3. Prise en compte des avis de la Préfecture de Région 3
3.1. Diagnostic 3
3.2. Programme d'actions 4
3.3. Fiches actions 5
3.4. Gouvernance 7
3.5. Évaluation environnementale stratégique 8
4. Prise en compte des avis de la consultation du public 9
4.1. Avis n°1 9
4.2. Avis n°2 9
4.3. Avis n°3 11

1. INTRODUCTION

Conformément à la réglementation, le projet de PCAET doit être soumis aux avis :

- De l'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes
- De la Préfecture de Région Auvergne-Rhône-Alpes
- De la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Le projet est également soumis à une consultation du public avant l'approbation définitive en conseil communautaire.

2. RETOURS DES AVIS

Par rapport aux avis des autorités :

- L'Autorité Environnementale, saisie le 27 mai 2025, n'a pas émis d'avis qui est donc réputé favorable tacitement.
- La Préfecture de Région Auvergne-Rhône-Alpes, saisie le 26 juin 2025, a émis un avis favorable le 28 août 2025
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes, saisie le 25 juin 2025, n'a pas émis d'avis qui est donc réputé favorable tacitement.

Par rapport à la consultation du public, ouverte du 13 octobre au 14 novembre 2025, 3 avis ont été émis.

Ce document synthétise les avis reçus et leur prise en compte dans le projet de PCAET.

3. PRISE EN COMPTE DES AVIS DE LA PRÉFECTURE DE RÉGION

Les services de l'État ont émis un avis favorable et ont souligné la qualité du travail réalisé pour aboutir à un document opérationnel, doté d'une stratégie climat-air-énergie réfléchie en fonction des spécificités de notre territoire, et identifiant bien les acteurs locaux qui concourront à la mise en œuvre des actions au cours des 6 années à venir.

Ce document, bâti comme un projet de territoire, servira d'une véritable feuille de route pour les années à venir, couvrant tous les champs d'action de la transition écologique, de l'atténuation à l'adaptation au changement climatique.

Les services de l'État soulignent également les temps d'échange et de co-construction du plan d'actions avec les habitants, les élus, les agriculteurs et les entreprises qui ont permis de confronter les points de vue et d'aboutir à des propositions qui répondent aux enjeux du territoire.

Quelques modifications ont été apportées au projet de PCAET pour réactualiser des données du diagnostic et apporter des précisions sur certains points.

3.1. DIAGNOSTIC

Extrait de l'avis	Réponse apportée
« Le diagnostic fait l'objet d'une présentation claire et couvre l'ensemble des domaines prévus par la réglementation »	Il y avait une volonté de bâtir un état des lieux complet de la situation énergétique, climatique et de qualité de l'air du territoire pour construire un programme d'actions réaliste par rapport aux enjeux identifiés.
« Une actualisation de la référence au SCoT du Bassin Annécien […] le SCoT révisé a été approuvé le 9 juillet 2025 »	A la date d'arrêt du PCAET, le SCoT n'était pas encore approuvé mais seulement arrêté. Cette information a été actualisée dans le document.
« Le service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) est devenu le service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) depuis le 1er janvier 2025. Il convient de modifier le §3.1 du diagnostic »	Cette information a été actualisée dans le document.
« Haute-Savoie Rénovation Énergétique (HSRE) n'existe plus suite au retrait du Conseil Départemental dans le dispositif. Le service est devenu France Rénov' Haute-Savoie depuis le 1er janvier 2025. Il convient de modifier le §3.2.4 du diagnostic. »	Cette information a été actualisée dans le document.

Extrait de l'avis	Réponse apportée
« La formulation « Les propriétaires modestes, au-dessus du plafond de subvention de l'ANAH » au §3.3 du diagnostic prête à confusion avec la catégorie de ménage avec un seuil de revenu défini par l'ANAH. Le terme « modeste » pourrait être remplacé par « à revenu modéré, se situant juste au-dessus des plafonds de subvention de l'ANAH » ».	Cette formulation avait été reprise du programme local de l'habitat (PLH). Elle a été modifiée dans le rapport de diagnostic.
« Les potentiels de réduction de consommation et de réduction de GES ne sont pas maximisés. Ils représentent un potentiel tenant compte de la réalité et donc non maximisé. »	Les potentiels de réduction des consommations et des émissions de GES représentent des potentiels mobilisables et non des potentiels maximums (ou théoriques). Ces potentiels mobilisables correspondent à des valeurs atteignables si tous les moyens humains et financiers de la collectivité peuvent être mobilisés, contrairement au potentiel théorique qui prend seulement en compte des contraintes réglementaires d'ordre patrimonial, technique et environnemental. Il a été préféré afficher un potentiel mobilisable qui montre jusqu'où la collectivité pourrait aller si elle engageait tous les moyens.
« Le levier de sobriété énergétique aurait pu être additionné pour le calcul du potentiel dans les secteurs résidentiel et tertiaire, il est en effet indépendant des travaux de rénovation énergétique »	Le calcul du potentiel intègre à la fois la sobriété et la rénovation énergétique.
« Les potentiels pourraient être transférés dans le rapport de stratégie, afin de justifier les choix réalisés »	La comparaison entre le scénario retenu par la CCFU et le potentiel avait bien été indiqué dans le rapport en justifiant les raisons d'une non-atteinte du potentiel mobilisable.
« La source des données pour les potentiels EnR est à ajouter dans le chapeau du §6.3 du diagnostic »	La source des données est bien précisée mais dans les chapitres relatifs à chaque type d'EnR (§6.3.1, 6.3.2, etc.).
« Certaines illustrations du document doivent avoir une meilleure qualité pour être lisibles »	La qualité et la taille des illustrations ont été modifiées.

3.2. PROGRAMME D'ACTIONS

Extrait de l'avis	Réponse apportée
« Il faudrait indiquer et détailler un potentiel de réduction de consommation ou de réduction d'émissions de GES et la source du calcul pour chaque action du plan d'action »	L'estimation d'un potentiel de réduction de consommation et de GES pour chaque action est trop incertaine. Le cumul de l'ensemble des actions aura un impact qui sera mesuré lors de l'évaluation à mi-parcours et de la révision.

Extrait de l'avis	Réponse apportée
« Les actions inscrites dans ce plan climat pour connaître et rénover le patrimoine public ainsi que celles pour accompagner la rénovation énergétique des logements apportent une réponse à cet enjeu de premier plan »	La CCFU a effectivement identifié la rénovation énergétique comme un enjeu important pour le territoire.
« Pour dynamiser davantage la rénovation énergétique, il serait judicieux de renforcer la communication locale »	Les actions 6, 7, 8 et 10 visent notamment à informer les différents publics
« Les actions de sobriété sont pertinentes »	La volonté de la CCFU est d'agir en priorité sur le premier levier d'action qui est la sobriété de la consommation et des usages à travers des guides de bonnes pratiques, de la sensibilisation et des défis.
« Une étude intéressante sur le coût de l'inaction a été proposée »	Pour renforcer le passage à l'action, il nous a semblé essentiel de comparer le coût de l'action au coût de l'inaction.

3.3. FICHES ACTIONS

Fiche action	Extrait de l'avis	Réponse apportée
Action 7	« Concernant l'action 7, l'ADEME ne finance plus le service France Rénov' »	Cette information a été corrigée.
Action 8	« Concernant l'action 8, plusieurs autres ressources sont mobilisables pour l'identification des logements énergivores : le site GoRénove du CSTB et la DDT »	Ces ressources ont été ajoutées dans la fiche action.
Actions 12 et 17	« Un lien entre l'action 12 et 17 aurait pu être fait »	Cela a été rajouté.
Action 13	« Innovales aurait pu être cité en partenaire »	Cela a été rajouté.
Action 14	« La CMA, la CAPEB et la FFB pourraient être mobilisées dans le cadre de […] l'action 14 »	Ces acteurs ont été ajoutés dans la fiche action.
Action 16	« Un indicateur sur le nombre de passoires énergétiques identifiées dans les bâtiments publics et un indicateur sur les émissions de GES des bâtiments publics sur le territoire de la CCFU pourraient être ajoutés à l'action 16 »	Ces indicateurs seraient difficiles à obtenir en l'absence de données sur plusieurs bâtiments publics.
Action 18	« Dans l'action 18, il serait intéressant de définir plus précisément des critères de sélection des projets »	Cette proposition de disposer d'une grille de sélection a été précisée dans la fiche action.
Action 22	« La fiche action 22 pourrait voir son calendrier complété en faisant figurer les actions et les temporalités du PDMS »	Pour éviter de faire doublon avec le PDMS déjà existant, nous préférons seulement rappeler les actions du PDMS dans la fiche action 22 du PCAET sans temporalité ni budget nécessaire.

Fiche action	Extrait de l'avis	Réponse apportée
Action 24	« Il aurait été intéressant de proposer un objectif du nombre de bornes à installer »	Un objectif précis est difficile à estimer car il dépend du marché des voitures électriques sur notre territoire. Il a été préféré afficher un déploiement non chiffré de bornes IRVE, et il est prévu de travailler avec le Syane sur ce sujet. L'indicateur proposé est le nombre de bornes.
Action 25	« Il aurait été intéressant de disposer d'un état de la flotte existante et de proposer un objectif de renouvellement chiffré et planifié dans le temps »	La fiche action a été complétée pour indiquer de réaliser un diagnostic de la flotte existante en vue d'établir un programme de renouvellement.
Action 26	« Le Syane est un acteur clé à intégrer. L'Asder peut également être associé pour relayer ces informations. »	Ces partenaires ont été rajoutés.
Action 30	« Le Cerema met à disposition son outil cartographique sur les îlots de chaleur urbain. Cette source pourrait être citée dans l'action n°30 »	Cet outil a été rajouté
Action 31	« Un indicateur d'amélioration du confort thermique ou de biodiversité observée pourrait être additionné à l'action 31 »	Un indicateur de biodiversité a été ajouté
Action 31	« Il faudra bien préciser pour la végétation, l'utilisation d'essences adaptées et propices au retour de la biodiversité. »	Cette disposition a été précisée
Action 45	« Un indicateur de suivi de la biodiversité ou de l'érosion pourrait être ajouté »	Cet indicateur a été rajouté
Action 48	« La CCFU pourrait s'orienter vers un Périmètre de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PAEN) »	Un projet de Zone Agricole Protégé (ZAP) avait été lancé en 2019 mais n'a pas abouti. Néanmoins, la démarche de ZAP ou de PAEN peut être relancée et a été ajoutée à la fiche action.
Action 52	« L'action 52 pourrait s'inscrire dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT) »	La démarche de PAT avait été évoquée lors de la création de cette fiche, mais il est trop tôt pour dire si l'action 52 s'inscrira dans un PAT ou non pour éviter de cumuler les démarches.

Fiche action	Extrait de l'avis	Réponse apportée
Action 53	« Le CEN-Asters74 pourrait également réaliser des acquisitions potentielles »	Le CEN-Asters74 avait bien été identifié comme partenaire technique et comme acheteur de parcelles ainsi que le conseil départemental.
Action 54	« Il pourrait être intéressant d'expérimenter de nouveaux outils de lutte en s'inspirant d'initiatives d'autres territoires »	La lutte contre les espèces exotiques envahissantes est un sujet traité actuellement par la CCFU qui nécessiterait une amélioration de la formation des agents communaux, de la sensibilisation du grand public et le déploiement d'outils de signalement.
Action 60	« Les arrêtés préfectoraux relatifs au brûlage et à l'usage du feu pourraient être cités »	La CCFU a bien inscrit de rappeler la réglementation auprès des promeneurs des forêts au sein de l'action 3, 27 et 60
Action 61	« Le PDPFCI en cours d'élaboration par la DDT pourrait être cité »	A la date de l'arrêt du PCAET, le PDPFCI n'était pas encore élaboré. Il a été rajouté dans la fiche action.

3.4. GOUVERNANCE

Extrait de l'avis	Réponse apportée
« La collectivité a affiché sa volonté de mobiliser les acteurs du territoire. On soulignera les efforts de concertation et de co-construction de la CCFU. Ce mode d'association et de participation s'est révélé très bénéfique à plusieurs titres, notamment parce qu'il a permis de faire connaître les actions mises en œuvre sur les territoires, de confronter les points de vue, de faire converger les participants vers les objectifs communs. »	Il y avait, en effet, une véritable volonté politique de construire ce document avec l'ensemble des acteurs du territoire (élus, habitants, agriculteurs, entreprises). Le résultat de cette concertation a été riche en apprentissage et a permis d'alimenter au plus juste le programme d'actions.
« Il est à noter le rôle prépondérant de l'action 1. C'est pourquoi, le champ consacré aux partenaires mérite d'être complété, en particulier de la DDT »	L'action 1 est en effet une action très transversale avec les autres actions du PCAET. Les partenaires sur cette action regroupent l'ensemble des partenaires affichés sur les autres fiches actions.

3.5. ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

Extrait de l'avis	Réponse apportée
« La carte présentée comme cartographie des PPRN est en fait une carte des aléas à laquelle ont été ajoutées les forêts à fonction de protection, ce qui ne correspond pas à son intitulé »	La carte est bien celle des PPRN téléchargée sur le site de la DDT74. Toutefois, nous avons modifié les couleurs des zonages qui n'étaient effectivement pas conformes.

4. PRISE EN COMPTE DES AVIS DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

Les 3 avis émis lors de la consultation du public ont également souligné la qualité du travail réalisé et du programme d'actions proposé. Les avis formulés mettent en avant la volonté de la CCFU de s'engager volontairement en faveur de la transition écologique avec le lancement d'une dynamique et d'une animation auprès de l'ensemble des acteurs, qu'il s'agisse des élus ou de la population.

Enfin, les avis soulignent l'importance à accorder dans notre programme d'actions à la mobilité, à l'adaptation au changement climatique et à la protection des espaces naturels sensibles.

4.1. AVIS N°1

« Super travail d'une équipe motivée !!!!
Dans le cadre de la mobilité, je souhaiterais que les habitants des territoires de la CCFU puissent accéder aux déchetteries les plus proches de leurs domiciles, même si celle-ci est sur le territoire de la communauté de communes voisine. »

Extrait de l'avis	Réponse apportée
« Super travail d'une équipe motivée !!!! »	Une démarche importante de concertation a été mise en place pour d'une part recueillir les avis, et d'autre part pour lancer une dynamique.
« Dans le cadre de la mobilité, je souhaiterais que les habitants des territoires de la CCFU puissent accéder aux déchetteries les plus proches de leurs domiciles, même si celle-ci est sur le territoire de la communauté de communes voisine. »	La nouvelle déchetterie de la CCFU permettra de réduire les déplacements vers les territoires voisins.

4.2. AVIS N°2

« L'élaboration de ce PCAET représente un travail remarquable et très professionnel d'autant que la CC n'y était pas obligée et qu'elle a décidé de le faire sur moyens propres sans recourir à un cabinet externe.

Même si les objectifs majeurs de réduction des consos énergétiques, émissions de GES et de polluants ne sont pas complètement en ligne avec ceux qui découlent des objectifs nationaux et du SRADDET, les objectifs retenus vont clairement dans le bon sens (celui de la réduction des consommations et des émissions) tranchant en cela avec les périodes précédentes. Et la révision à mi-parcours (2028) et en fin de plan (2031) permettra le cas échéant de réaligner les objectifs du PCAET de la CCFU avec les objectifs nationaux / régionaux / départementaux.

Mais pour garantir un démarrage efficace de la réalisation des actions, il me parait essentiel que :
- les premières actions commencent à être réalisées par les équipes municipales en place en 2025 / début 2026
- les nouveaux élus s'engagent clairement dès la campagne électorale et dès le début de leur mandat en 2026 à s'approprier ce PCAET et à lancer les actions clés, en commençant par ce qui prend du temps

- les citoyens soient régulièrement informés de l'avancement de l'exécution (réunions publiques, lettres d'informations etc.) mais aussi (notamment pour les nouveaux habitants) régulièrement sensibilisés sur les sujets liés à l'environnement, en continuant par exemple à proposer des ateliers de type "fresque" (qui d'ailleurs devraient également concerner les nouveaux élus)

En résumé, bravo pour cet excellent travail, il n'y a plus qu'à ! »

Extrait de l'avis	**Réponse apportée**
« L'élaboration de ce PCAET représente un travail remarquable et très professionnel d'autant que la CC n'y était pas obligée et qu'elle a décidé de le faire sur moyens propres sans recourir à un cabinet externe. »	La CCFU a souhaité mener cette démarche en interne pour lancer une dynamique sur le long-terme en recrutant un chargé de mission.
« Même si les objectifs majeurs de réduction des consos énergétiques, émissions de GES et de polluants ne sont pas complètement en ligne avec ceux qui découlent des objectifs nationaux et du SRADDET, les objectifs retenus vont clairement dans le bon sens (celui de la réduction des consommations et des émissions) tranchant en cela avec les périodes précédentes. Et la révision à mi-parcours (2028) et en fin de plan (2031) permettra le cas échéant de réaligner les objectifs du PCAET de la CCFU avec les objectifs nationaux / régionaux / départementaux. »	La stratégie retenue par la CCFU ne répond que partiellement aux objectifs nationaux et régionaux, néanmoins, elle montre une volonté politique d'aller dans ce sens et la collectivité a pris parti de présenter des objectifs atteignables, dans le but de prendre part efficacement, à l'échelle de son territoire, à la transition écologique nationale. Les révisions à mi-parcours et en fin de plan permettront effectivement de réajuster les objectifs.
« Pour garantir un démarrage efficace de la réalisation des actions, il me parait essentiel que : - les premières actions commencent à être réalisées par les équipes municipales en place en 2025 / début 2026 - les nouveaux élus s'engagent clairement dès la campagne électorale et dès le début de leur mandat en 2026 à s'approprier ce PCAET et à lancer les actions clés, en commençant par ce qui prend du temps - les citoyens soient régulièrement informés de l'avancement de l'exécution (réunions publiques, lettres d'informations etc ..) mais aussi (notamment pour les nouveaux habitants) régulièrement sensibilisés sur les sujets liés à l'environnement, en continuant par exemple à proposer des ateliers de type "fresque" (qui d'ailleurs devraient également concerner les nouveaux élus) »	L'animation territoriale est primordiale pour impulser une dynamique autour du PCAET et de la transition écologique : c'est pourquoi il est prévu de sensibiliser les nouveaux élus en 2026, de continuer de sensibiliser et d'informer la population, mais également d'informer de l'avancée des actions du PCAET au travers de communications et de comités de pilotage réunis régulièrement.

4.3. AVIS N°3

« Je propose l'implantation de vergers pédagogiques avec des variétés anciennes ou supportant le climat futur. La récolte des fruits pourrait servir aux cantines et aux habitants.

Nous avons des maraichers sur plusieurs communes. Serait-il envisageable de les soutenir et de pousser d'autres à s'installer pour que chaque commune dispose de produits de qualité à proximité ?

Pour ce qui concerne les zones sensibles Vincy par exemple, il serait bien de commencer par interdire les dépôts de déchets, des courses de 4x4.

Le vélo est redevenu un moyen de locomotion pour le quotidien et pour les loisirs. Ce moyen de transport réduit les GES et maintient les habitants en santé. Les infrastructures pour les usagers présents et à venir devront être davantage pensées avec les utilisateurs.

Concernant le vélo loisir et la Mandallaz, le nombre croissant de VTTetistes, avec VAE ou pas, devrait conduire à une réflexion sur la gestion des milieux naturels. »

Extrait de l'avis	**Réponse apportée**
« Je propose l'implantation de vergers pédagogiques avec des variétés anciennes ou supportant le climat futur. La récolte des fruits pourrait servir aux cantines et aux habitants. »	L'implantation d'essences arboricoles adaptées au climat futur a été ajoutée à l'action n°51, avec la possibilité de créer des vergers pédagogiques en lien avec les écoles.
« Nous avons des maraichers sur plusieurs communes. Serait-il envisageable de les soutenir et de pousser d'autres à s'installer pour que chaque commune dispose de produits de qualité à proximité. »	La consommation de produits de proximité et de qualité permet de réduire les émissions liées au transport. L'action 52 vise à promouvoir l'approvisionnement en produits locaux et durables et à structurer une politique alimentaire cohérente. Cette action a été complétée par le soutien à apporter aux exploitants agricoles locaux comme les maraîchers.
« Pour ce qui concerne les zones sensibles Vincy par exemple, il serait bien de commencer par interdire les dépôts de déchets, des courses de 4x4. Concernant le vélo loisir et la Mandallaz, le nombre croissant de VTTetistes, avec VAE ou pas, devrait conduire à une réflexion sur la gestion des milieux naturels. »	La CCFU est fortement engagée dans la préservation de ces espaces naturels sensibles (ENS) et dispose d'un programme de gestion pour assurer l'entretien des espaces, le suivi des espèces présentes et sensibiliser les propriétaires et les exploitants. La conciliation des usages et de la préservation de la nature présente des enjeux importants qui ont été ajoutées à l'action n°53.
« Le vélo est redevenu un moyen de locomotion pour le quotidien et pour les loisirs. Ce moyen de transport réduit les GES et maintient les habitants en santé. Les infrastructures pour les usagers présents et à venir devront être davantage pensées avec les utilisateurs. »	Par rapport à la voiture, l'usage du vélo réduit effectivement les émissions de GES. Pour développer la pratique du vélo, des aménagements cyclables sont progressivement réalisés par la CCFU, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes pour garantir un aménagement de qualité.